



Obligation parentale envers un enfant majeur (logement) en cas de divorce

Par **Idk9**, le **28/04/2020** à **13:55**

Bonjour,

J'ai 18 ans depuis février, mes parents sont divorcés depuis 2012 et je suis encore au lycée, une garde alternée a été mise en place cependant je ne suis pas allée chez mon père pendant 1 an et demi car je ne m'entendais plus avec ce dernier. Ainsi la garde n'a pas été respectée pendant cette période, je vivais à plein temps chez ma mère qui percevait la pension (ce qui est toujours le cas). Seulement, depuis 2 mois, ma mère me met régulièrement à la porte parfois pendant 15 j sans penser aux conséquences sur ma santé mentale ou mes études. Je voudrais savoir si elle a le droit de me mettre dehors de la sorte étant donné que je ne suis pas autonome financièrement et que je suis des études sérieuses ? Comment faire pour qu'elle respecte le fait que j'ai envie de vivre chez elle comme chez mon père ?

En vous remerciant d'avance.

Par **VictoireGOTVictory**, le **25/06/2020** à **15:43**

Bonjour,

Vous pouvez saisir le JAF pour demander à ce qu'elle vous aide. En effet, peu importe que vous soyez autonome, ses obligations envers vous subsistent jusqu'à ce que vous soyez [autonome financièrement](#)

.

Ce qui est particulièrement choquant dans votre cas est qu'elle perçoit une pension alimentaire qui vous est destinée et qu'elle ne vous en fait pas bénéficier...

Situation très difficile mais n'hésitez pas à solliciter de l'aide.

Bon courage à vous et désolé de ce qu'il vous arrive